

COMMUNE DE JUSSY

ÉTATS FINANCIERS

Exercice 2025



INDEX DES ANNEXES

ANNEXE 1	Message du Conseil Exécutif	<i>p. 2-6</i>
ANNEXE 2	Bilan au 31 décembre 2025	<i>p. 7</i>
ANNEXE 3	Compte de résultats	<i>p. 8</i>
ANNEXE 4	Compte de résultats fonctionnel	<i>p. 9-20</i>
ANNEXE 5	Compte des investissements	<i>p. 21</i>
ANNEXE 6	Tableau de flux de trésorerie	<i>p. 22</i>
ANNEXE 7	Règles régissant la présentation des comptes	<i>p. 23</i>
ANNEXE 8	Principes relatifs à la présentation des comptes	<i>p. 24-25</i>
ANNEXE 9	État du capital propre	<i>p. 26</i>
ANNEXE 10	Tableau des provisions	<i>p. 27</i>
ANNEXE 11	Tableau des participations	<i>p. 28</i>
ANNEXE 12	Tableau des garanties et engagements conditionnels	<i>p. 29</i>
ANNEXE 13	Tableau des immobilisations	<i>p. 30</i>
ANNEXE 14	Crédits d'engagement ouverts depuis plus de 5 ans	<i>p. 31</i>
ANNEXE 15	Indications supplémentaires	<i>p. 32-33</i>
ANNEXE 16	Ratios financiers	<i>p. 34-37</i>
ANNEXE 17	Crédits budgétaires supplémentaires	<i>p. 38-39</i>
ANNEXE 18	Rapport de l'organe de contrôle	<i>p. 40-44</i>

1. MESSAGE DE L'EXÉCUTIF

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

L'année 2025 se clôture avec un bénéfice de **CHF 286'803.16**, bien au-delà du bénéfice initialement prévu de CHF 120'436.00. Cet écart s'explique par des produits totalisant **CHF 8'238'596.33** (contre CHF 5'970'616.00 budgétés) et des charges de **CHF 7'951'793.17** (contre CHF 5'850'180.00 budgétés).

Avant de détailler les éléments ayant conduit à ce résultat, voici les faits marquants de l'exercice 2025 :

- **Forte hausse des recettes fiscales** des personnes physiques au-delà des prévisions budgétaires
- **Moins-value comptable sur le titre BCGe** (variation du cours de bourse)
- **Amortissements complémentaires** de CHF 1'410'507.13 sur plusieurs immobilisations communales
- **Avancement du Plan Directeur Communal (PDCom) et poursuite de la rénovation de la parcelle 119.**

Ces événements ont marqué l'année 2025 et influencé la situation financière communale.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales, représentant environ **85 % des revenus communaux**, constituent l'enjeu majeur de l'équilibre budgétaire. Leur évolution peut être imprévisible, car elles dépendent de nombreux facteurs individuels : changements de domicile ou d'emploi, état civil, décès, arrivée ou départ de contribuables en cours d'année. Ces éléments ne sont connus qu'au moment de la taxation, rendant les prévisions complexes. De surcroît, la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur l'estimation des recettes fiscales, celles-ci étant exclusivement déterminées par l'État de Genève.

Forte hausse des recettes fiscales en 2025

Initialement budgétées à CHF 4'869'220.00, les recettes fiscales nettes comptabilisées s'élèvent à **CHF 7'033'117.63**, soit une augmentation de CHF 2'163'897.63 par rapport au budget.

Plusieurs éléments ont contribué à cette forte hausse par rapport aux prévisions, notamment :

- **Impôts sur le revenu des personnes physiques (PP) :** +CHF 4'039'719.35, dont CHF 1'428'362.35 liés aux années antérieures
- **Impôts sur la fortune des personnes physiques :** +CHF 2'335'174.30, dont CHF 757'965.30 liés aux années antérieures
- **Impôt à la source (IS) :** +CHF 46'990.23

Un impact des rattrapages fiscaux difficile à anticiper

Les rattrapages fiscaux, bien que significatifs cette année, sont volatils et partiellement imprévisibles. Il est important de rappeler que la production complète d'une année fiscale ne se stabilise que plusieurs années après la première taxation. Ainsi, des ajustements sont régulièrement effectués, pouvant entraîner des corrections à la hausse ou à la baisse selon les mises à jour apportées par l'AFC au fil de l'évolution du processus de taxation.

Par mesure de prudence, et conformément aux critères de l'État de Genève, une **provision pour estimation fiscale de CHF 2'331'000** a été constituée au 31 décembre 2025 (augmentation de CHF 400'000 par rapport à 2024), correspondant à 12 % de la production estimée encore en cours de taxation. Une provision complémentaire de **CHF 123'000** couvre les frais de perception sur le reliquat fiscal.

Revenus financiers et impact sur les finances communales

En complément des recettes fiscales, la commune finance une partie de ses charges de fonctionnement grâce aux revenus tirés de sa fortune, lesquels représentent **environ 7 % du total des produits**. En 2025, ces revenus financiers se sont élevés à CHF 584'989.07.

Participation au capital de la BCGE

La commune détient une participation au capital de la Banque Cantonal de Genève (BCGE), répartie entre deux portefeuilles. En 2025, l'action BCGE a fait l'objet d'une division par 10, ce qui a multiplié le nombre de titres détenus sans modifier la valeur globale de la participation. La commune détient ainsi au total 259'420 actions, réparties comme suit :

- 50'760 actions inscrites au patrimoine administratif : il s'agit de la participation minimale obligatoire, inaliénable.
- 208'660 actions relevant du patrimoine financier : issues d'une acquisition complémentaire effectuée il y a une vingtaine d'années, elles peuvent être cédées.

Impact de la performance boursière en 2025

Contrairement à 2024 qui avait enregistré une forte plus-value de cours (CHF 625'980.00), l'exercice 2025 se caractérise par une **moins-value comptable de CHF 187'794** sur les actions BCGE, reflet de l'évolution défavorable du cours de bourse. Il est important de rappeler que cette variation n'est pas monétaire – elle ne se traduit pas par une sortie de liquidités – mais reflète uniquement l'ajustement de la valeur des titres à leur cours de marché.

L'élément réellement monétaire de ce placement réside dans les **dividendes versés, qui ont rapporté CHF 179'063.00 en 2025**.

Autres revenus financiers

Outre ces placements, la commune perçoit des revenus locatifs issus de son patrimoine immobilier. En 2025, ces loyers ont généré environ **CHF 387'935.63**, contribuant ainsi à la stabilité des finances communales. Les intérêts créditeurs perçus sur les placements et les liquidités déposées représentent CHF 17'990.44.

Les taxes

À la différence de l'impôt, qui représente une contribution versée sans contre-prestation directe pour participer aux dépenses collectives, les taxes constituent la contrepartie d'une prestation spéciale accordée par la commune à un citoyen déterminé.

Produisant environ **6 % des recettes communales**, pour un montant de CHF 480'765.36 en 2025, elles regroupent notamment : les émoluments administratifs (cartes d'identité, légalisations), l'écolage (jardin d'enfants), les prestations de services spécifiques (concessions du cimetière, columbarium), et les ventes (timbres, vignettes). Une nouvelle facturation a contribué à la légère hausse des taxes par rapport au budget : désormais, lorsque l'Office des poursuites mandate la commune pour notifier des actes à des administrés (commandements de payer, avis de saisie, etc.), la commune lui refacture les frais de traitement liés à ces notifications.

Analyse des dépenses et dépassements budgétaires

Le budget initialement adopté prévoyait un total de charges s'élevant à **CHF 5'850'180.00**. Les dépenses effectives ont atteint **CHF 7'951'793.17**, en raison de plusieurs éléments non anticipés lors de l'établissement du budget.

Amortissements complémentaires - CHF 1'410'507.13

Le poste le plus significatif des dépassements concerne les **charges extraordinaires**, intégralement composées d'amortissements complémentaires votés par délibérations du Conseil municipal le 08.12.2025. Ces amortissements reflètent la volonté de l'Exécutif de présenter un bilan conforme à la valeur réelle du patrimoine administratif. Le détail est le suivant :

- **Rénovation bâtiment mairie** : CHF 1'337'907.13 – ce projet, clôturé, est désormais entièrement amorti
- **Attribution FIDU 2025** : CHF 72'600.00 – amortissement de la subvention d'investissement propre

En tenant compte de ces amortissements complémentaires, le résultat opérationnel courant de la commune est nettement positif. Sans ces éléments extraordinaires, l'excédent de revenus aurait atteint environ **CHF 1'697'310.29**, témoignant de la bonne santé financière structurelle de la commune.

Provisions et ajustements fiscaux

La politique prudente de la commune en matière de provisionnement a conduit à constituer et augmenter plusieurs provisions au cours de l'exercice 2025. La variation nette des provisions représente une charge de **CHF 454'343**, comprenant notamment l'augmentation de CHF 400'000 de la provision pour estimation fiscale PP/PM, l'ajustement de CHF 10'000 de la provision pour frais de perception sur le reliquat fiscal, et les ajustements des provisions liées aux ressources humaines (rente-pont AVS, soldes de vacances, indemnités de l'Exécutif).

Une provision particulièrement notable est celle constituée pour la **péréquation intercommunale 2026 (CHF 1'300'000)**, qui permet d'anticiper la forte hausse attendue de cette charge en 2026, estimée à CHF 1'600'000 selon le SAFCO. Cette provision déjà constituée en 2024 garantit que l'exercice 2026 ne sera pas impacté de manière disproportionnée.

Répartition des charges d'exploitation vs total des charges

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit pour l'exercice 2025 :

- Charges de personnel : 22 %
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : 35 %
- Amortissements du patrimoine administratif : 1 %
- Charges de transfert : 19 %
- Charges financières : 4 %
- Charges extraordinaires : 18 %

Tout dépassement budgétaire a été signalé au Conseil municipal au cours de l'année et soumis au vote lors de l'approbation des comptes. L'annexe 17 détaille précisément les fonctions et natures budgétaires concernées, en expliquant systématiquement les écarts constatés. Le total des crédits budgétaires supplémentaires s'élève à **CHF 1'254'078.18**.

Certaines dépenses, telles que celles liées à la baisse du cours des actions BCGe, à la péréquation financière et aux frais de perception, échappent au contrôle de la commune et se montent à **CHF 1'138'795.57**. En tenant compte de ces éléments, la dépense nette supplémentaire réelle se limite à **CHF 115'282.61**.

Un bilan solide

Le bilan présente, à l'actif, les éléments identifiables du patrimoine communal ayant une valeur économique positive. Le passif, lui, présente la manière dont la commune finance ses activités et son patrimoine. Il comprend toutes les dettes de la commune à l'égard de ses créanciers. La différence entre les ressources de l'actif et les dettes du passif se matérialise par le capital propre – il s'agit des réserves accumulées par la commune au fil des exercices comptables excédentaires.

Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à **CHF 38'595'895.98**, dont **CHF 25'337'792.81 de capital propre, soit 66 % du total du bilan**. L'endettement à long terme, constitué principalement des emprunts bancaires, se monte à CHF 8'084'519, en légère diminution par rapport à 2024 (CHF 8'263'752) suite au remboursement partiel opéré sur l'exercice. Les capitaux de tiers dans leur ensemble représentent 34 % du total du bilan.

Au niveau de l'actif, la **nature 107 représente les actions de la BCGe** détenues pour une valeur de marché de CHF 5'133'036, en légère baisse par rapport à 2024 (CHF 5'320'830) du fait de la moins-value de cours. Les **immobilisations corporelles du patrimoine financier** – bâtiments, appartements et terrains agricoles en réserve détenus à titre de placement – représentent CHF 11.1 millions, soit 29 % du total du bilan. Le **patrimoine administratif** est constitué des bâtiments communaux (mairie, école) pour une valeur nette comptable de CHF 3.26 millions, en diminution significative suite aux amortissements complémentaires de l'exercice. Ces actifs, contrairement aux biens du patrimoine financier, ne peuvent pas être cédés car ils sont indispensables à l'exercice des missions communales – leur rôle est avant tout régalien.

Les **liquidités et placements à court terme** s'établissent à CHF 11'448'010 au 31 décembre 2025, en forte hausse de CHF 3'975'778 par rapport à l'ouverture de l'exercice (CHF 7'472'232). Cette progression résulte principalement de la bonne perception des impôts solde 2025, du retrait du placement Raiffeisen à court terme (CHF 2'200'000 récupérés), et des dividendes BCGe encaissés. Le niveau de liquidités élevé constitue un facteur de sécurité important pour la commune.

Investissements

L'exercice 2025 a été marqué par un **très faible niveau d'investissement net**. Les dépenses brutes d'investissement s'élèvent à CHF 176'659, largement inférieures au budget de CHF 3'397'192. Les travaux de **rénovation de la parcelle 119** (Route de Juvigny 2), dont le crédit voté s'élève à CHF 4'825'000, ont progressé pour CHF 75'902 supplémentaires sur l'exercice (CHF 674'164 cumulés). Le **Plan Directeur Communal (PDCom)** a avancé pour CHF 26'557, portant les dépenses cumulées à CHF 166'542 sur un crédit de CHF 225'000. Par ailleurs, les dépenses pour l'agrandissement du local des sapeurs-pompiers se poursuivent en 2025 pour un montant de CHF 1'600 sur un crédit d'étude de CHF 49'592.00 portant ainsi les dépenses cumulées à CHF 19'084.00.

Une recette d'investissement exceptionnelle de **CHF 189'000** a été encaissée, correspondant à une subvention liée au nouveau logement. Cette recette étant supérieure aux dépenses brutes, les investissements nets ressortent en valeur négative (–CHF 12'341), situation rare traduisant non pas un désengagement mais simplement l'encaissement d'une contribution exceptionnelle. Cette imputation revient de la recommandation du SAFCO, service des affaires communales qui a demandé que ce montant soit comptabilisé en recette d'investissement.

Conclusion

L'exercice 2025 se clôture favorablement avec un excédent de revenus de **CHF 286'803.16**, et ce malgré la comptabilisation de CHF 1'410'507 d'amortissements complémentaires et la constitution de provisions significatives.

Le bilan communal confirme cette solidité : le capital propre s'élève à **CHF 25.3 millions** (66 % du total du bilan), les liquidités atteignent **CHF 11.4 millions** et l'endettement à long terme poursuit sa réduction. La commune dispose ainsi d'une capacité de financement pérenne et de marges de manœuvre suffisantes pour faire face aux défis à venir.

Les principaux enjeux pour les exercices à venir sont toutefois à surveiller attentivement. La charge de péréquation intercommunale, estimée à CHF 1'600'000 en 2026, constituera une pression significative sur les finances communales. Les projets d'investissement en cours – en particulier la rénovation de la parcelle 119 – mobiliseront des ressources importantes. Enfin, la tendance des recettes fiscales courantes est orientée à la baisse : le réalisé 2025 (hors rattrapages d'années antérieures) est en recul de 1.7 % par rapport au budget 2025, et le budget 2026 anticipe une diminution supplémentaire de 3.2 % par rapport au réalisé 2025. Dans ce contexte, le maintien d'une politique de provisionnement prudente demeure indispensable.

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN AU		31.12.2024	31.12.2025	Variation
1	ACTIF	38'117'282.75	38'595'895.98	478'613.23
10	PATRIMOINE FINANCIER	30'531'645.67	32'516'726.47	1'985'080.80
100	Disponibilités et placements à court terme	7'472'232.04	11'448'009.94	3'975'777.90
101	Créances	4'058'602.27	4'396'710.73	338'108.46
102	Placements financiers à CT	2'200'000.00	2'177.50	-2'197'822.50
104	Actifs de régularisation	210'716.71	279'091.05	68'374.34
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	4'506.40	4'843.00	336.60
107	Placements financiers	5'320'830.00	5'133'036.00	-187'794.00
108	Immobilisations corporelles PF	11'105'363.50	11'093'463.50	-11'900.00
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	159'394.75	159'394.75	-
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	7'585'637.08	6'079'169.51	-1'506'467.57
140	Immobilisations corporelles du PA	4'797'768.38	3'264'743.91	-1'533'024.47
142	Immobilisations incorporelles du PA	139'984.70	166'541.60	26'556.90
144	Prêt	500'000.00	500'000.00	-
145	Participations, capital social	2'147'884.00	2'147'884.00	-
146	Subventions d'investissements	-	-	-
2	PASSIF	38'117'282.75	38'595'895.98	478'613.23
20	CAPITAUX DE TIERS	13'066'293.10	13'258'103.17	191810.07
200	Engagements courants	311'303.84	221'028.05	-90'275.79
201	Engagements financiers à court terme	121'361.90	179'233.28	57'871.38
204	Passifs de régularisation	248'192.04	230'315.80	-17'876.24
205	Provisions à court terme	2'048'952.00	2'464'095.00	415'143.00
206	Engagements financiers à long terme	8'263'751.82	8'084'518.54	-179'233.28
208	Provisions à long terme	1'877'485.00	1'883'666.00	6'181.00
209	Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	195'246.50	195'246.50	-
29	CAPITAL PROPRE	25'050'989.65	25'337'792.81	286803.16
299	Excédent/découvert du bilan	25'050'989.65	25'337'792.81	286'803.16

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025
Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel	1'882'006.05	1'811'356.00	1'778'796.47
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'850'148.92	2'038'221.00	2'808'679.96
33	Amortissements du patrimoine administratif	268'619.06	268'619.00	83'619.19
36	Charges de transfert	3'126'033.06	1'560'114.00	1'514'500.78
39	Imputations internes	-	1'000.00	-
Total des charges d'exploitation		8'126'807.09	5'678'310.00	6'185'596.40
Revenus d'exploitation				
40	Revenus fiscaux	9'544'882.01	4'869'220.00	7'033'117.63
42	Taxes	536'898.55	435'436.00	480'765.36
43	Revenus divers	18'548.10	17'000.00	17'321.90
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
46	Revenus de transfert	84'682.36	152'000.00	122'402.37
49	Imputations internes	0.00	1'000.00	0.00
Total des revenus d'exploitation		10'185'011.02	5'473'656.00	7'653'607.26
Résultat d'exploitation				
		2'058'203.93	-204'654.00	1'468'010.86
34	Charges financières	147'019.95	170'870.00	355'689.64
44	Revenus financiers	1'182'811.55	495'960.00	584'989.07
Résultat financier		1'035'791.60	325'090.00	229'299.43
RESULTAT OPERATIONNEL				
		3'093'995.53	120'436.00	1'697'310.29
38	Charges extraordinaires	2'066'807.11	0.00	1'410'507.13
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-2'066'807.11	0.00	-1'410'507.13
RESULTAT TOTAL				
		1'027'188.42	120'436.00	286'803.16

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
0	ADMINISTRATION GENERALE				
	TOTAL CHARGES	2 167 899.42	2 066 451.00	3 399 160.66	-1'332'709.66
	TOTAL REVENUS	105 811.05	80 800.00	81 849.45	-1'049.45
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF				
	TOTAL CHARGES	299 325.53	331 683.00	341 919.23	-10'236.23
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	270 569.15	240 688.00	261 938.55	-21'250.55
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	28 756.38	90 995.00	79 980.68	11'014.32
02	SERVICES GENERAUX				
	TOTAL CHARGES	1 868 573.89	1 734 768.00	3 057 241.43	-1'322'473.43
	TOTAL REVENUS	105 811.05	80 800.00	81 849.45	-1'049.45
30	CHARGES DE PERSONNEL	1 100 112.15	1 113 337.00	1 042 605.77	70'731.23
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	414 897.55	462 470.00	467 209.59	-4'739.59
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	94 736.84	94 737.00	83 619.19	11'117.81
34	CHARGES FINANCIÈRES	2 831.35	5 200.00	964.25	4'235.75
36	CHARGES DE TRANSFERT	56 342.67	59 024.00	52 335.50	6'688.50
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	199 653.33	0.00	1 410 507.13	-1'410'507.13
42	TAXES	48 059.95	31 600.00	29 091.50	2'508.50
43	REVENUS DIVERS	18 548.10	17 000.00	17 321.90	-321.90
44	REVENUS FINANCIERS	39 203.00	31 200.00	35 436.05	-4'236.05
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
49	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	1 000.00	0.00	1'000.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE				
	TOTAL CHARGES	491 662.90	503 206.00	518 579.72	-15'373.72
	TOTAL REVENUS	143 443.83	135 836.00	154 776.75	-18'940.75
11	SECURITE PUBLIQUE				
	TOTAL CHARGES	193 985.65	206 813.00	190 865.20	15'947.80
	TOTAL REVENUS	99 662.00	109 036.00	109 372.10	-336.10
30	CHARGES DE PERSONNEL	107 201.65	120 438.00	117 871.93	2'566.07
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	14 003.00	9 375.00	7 295.27	2'079.73
36	CHARGES DE TRANSFERT	72 781.00	77 000.00	65 698.00	11'302.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	99 662.00	109 036.00	109 372.10	-336.10
49	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
14	QUESTIONS JURIDIQUES				
	TOTAL CHARGES	50 847.00	42 000.00	52 964.15	-10'964.15
	TOTAL REVENUS	37 431.35	23 800.00	42 404.65	-18'604.65
30	CHARGES DE PERSONNEL	29 453.65	15 000.00	34 170.07	-19'170.07
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	994.30	2 500.00	1 010.63	1'489.37
36	CHARGES DE TRANSFERT	20 399.05	24 500.00	17 783.45	6'716.55
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	32 995.00	17 800.00	35 990.00	-18'190.00
44	REVENUS FINANCIERS	4 436.35	6 000.00	6 414.65	-414.65

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
15	SERVICE DU FEU				
	TOTAL CHARGES	228 750.00	236 343.00	254 990.52	-18'647.52
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	44 231.80	43 387.00	48 986.25	-5'599.25
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	101 869.20	100 956.00	115 040.27	-14'084.27
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	82 649.00	92 000.00	90 964.00	1'036.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
16	DEFENSE				
	TOTAL CHARGES	18 080.25	18 050.00	19 759.85	-1'709.85
	TOTAL REVENUS	6 350.48	3 000.00	3 000.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 430.25	2 600.00	7 675.90	-5'075.90
36	CHARGES DE TRANSFERT	15 650.00	15 450.00	12 083.95	3'366.05
42	TAXES	3 350.48	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	3 000.00	3 000.00	3 000.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
2	FORMATION				
	TOTAL CHARGES	1 538 063.82	502 367.00	469 822.90	32'544.10
	TOTAL REVENUS	137 367.84	113 000.00	118 754.66	-5'754.66
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE				
	TOTAL CHARGES	1 538 063.82	502 367.00	469 822.90	32'544.10
	TOTAL REVENUS	137 367.84	113 000.00	118 754.66	-5'754.66
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	326 857.97	291 700.00	300 433.00	-8'733.00
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	40 866.77	40 867.00	0.00	40'867.00
34	CHARGES FINANCIÈRES	3 647.00	3 300.00	2 903.90	396.10
36	CHARGES DE TRANSFERT	159 956.00	166 500.00	166 486.00	14.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	1 006 736.08	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	79 665.84	77 000.00	80 794.66	-3'794.66
44	REVENUS FINANCIERS	41 240.00	36 000.00	37 960.00	-1'960.00
45	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	16 462.00	0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES				
	TOTAL CHARGES	276 471.94	262 270.00	230 615.93	31'654.07
	TOTAL REVENUS	2 232.00	800.00	2 130.00	-1'330.00
31	HERITAGE CULTUREL				
	TOTAL CHARGES	0.00	2 000.00	287.19	1'712.81
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	2 000.00	287.19	1'712.81
32	CULTURE, AUTRES				
	TOTAL CHARGES	112 699.90	101 550.00	96 605.63	4'944.37
	TOTAL REVENUS	478.00	0.00	333.00	-333.00
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	54 476.30	57 200.00	48 410.13	8'789.87
	36 CHARGES DE TRANSFERT	58 223.60	44 350.00	48 195.50	-3'845.50
	39 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
	42 TAXES	478.00	0.00	333.00	-333.00
	46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS				
	TOTAL CHARGES	151 772.04	146 720.00	121 723.11	24'996.89
	TOTAL REVENUS	1 754.00	800.00	1 797.00	-997.00
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	107 510.63	108 720.00	89 629.83	19'090.17
	33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
	36 CHARGES DE TRANSFERT	44 261.41	38 000.00	32 093.28	5'906.72
	42 TAXES	1 754.00	800.00	1 797.00	-997.00
	43 REVENUS DIVERS	0.00	0.00	0.00	0.00
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES				
	TOTAL CHARGES	12 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
	36 CHARGES DE TRANSFERT	12 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024		BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
4	SANTÉ					
	TOTAL CHARGES	0.00		0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00		0.00	0.00	0.00
49	SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS					
	TOTAL CHARGES	0.00		0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00		0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00		0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	0.00		0.00	0.00	0.00
42	TAXES	0.00		0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
5	SECURITE SOCIALE				
	TOTAL CHARGES	860 982.99	910 606.00	820 923.03	89'682.97
	TOTAL REVENUS	235 964.20	193 150.00	200 861.05	-7'711.05
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS				
	TOTAL CHARGES	3 886.80	5 000.00	3 234.60	1'765.40
36	CHARGES DE TRANSFERT	3 886.80	5 000.00	3 234.60	1'765.40
54	FAMILLE ET JEUNESSE				
	TOTAL CHARGES	747 139.14	777 806.00	702 294.48	75'511.52
	TOTAL REVENUS	218 780.20	175 650.00	183 677.05	-8'027.05
30	CHARGES DE PERSONNEL	330 437.65	278 506.00	273 223.90	5'282.10
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	39 912.55	54 800.00	43 967.25	10'832.75
36	CHARGES DE TRANSFERT	376 788.94	443 500.00	385 103.33	58'396.67
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	1 000.00	0.00	1'000.00
42	TAXES	189 285.20	147 000.00	158 919.05	-11'919.05
46	REVENUS DE TRANSFERT	29 495.00	28 650.00	24 758.00	3'892.00
55	CHOMAGE				
	TOTAL CHARGES	390.00	3 500.00	1 170.00	2'330.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	390.00	3 500.00	1 170.00	2'330.00
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
	TOTAL CHARGES	88 567.05	94 300.00	84 323.95	9'976.05
	TOTAL REVENUS	17 184.00	17 500.00	17 184.00	316.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	21 005.40	27 500.00	20 862.85	6'637.15
36	CHARGES DE TRANSFERT	67 561.65	66 800.00	63 461.10	3'338.90
42	TAXES	17 184.00	17 500.00	17 184.00	316.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS				
	TOTAL CHARGES	21 000.00	30 000.00	29 900.00	100.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	21 000.00	30 000.00	29 900.00	100.00
6	TRANSPORTS				
	TOTAL CHARGES	1 406 455.28	460 770.00	273 908.49	186'861.51
	TOTAL REVENUS	35 144.36	18 800.00	16 369.10	2'430.90
61	CIRCULATION ROUTIERE				
	TOTAL CHARGES	1 339 689.48	413 770.00	224 774.93	188'995.07
	TOTAL REVENUS	18 786.40	5 000.00	6 298.10	-1'298.10
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	339 074.18	273 555.00	217 591.98	55'963.02
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	133 015.45	133 015.00	0.00	133'015.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	7 182.15	7 200.00	7 182.95	17.05
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	860 417.70	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	18 306.40	5 000.00	5 818.10	-818.10
44	REVENUS FINANCIERS	480.00	0.00	480.00	-480.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
62	TRANSPORTS PUBLICS				
	TOTAL CHARGES	66 765.80	47 000.00	49 133.56	-2'133.56
	TOTAL REVENUS	16 357.96	13 800.00	10 071.00	3'729.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	27 108.80	27 000.00	19 933.56	7'066.44
36	CHARGES DE TRANSFERT	39 657.00	20 000.00	29 200.00	-9'200.00
42	TAXES	16 357.96	13 800.00	10 071.00	3'729.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	TOTAL CHARGES	445 846.65	534 010.00	492 718.35	41'291.65
	TOTAL REVENUS	36 508.45	109 900.00	97 773.45	12'126.55
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU				
	TOTAL CHARGES	4 700.15	6 100.00	4 700.15	1'399.85
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 700.15	6 100.00	4 700.15	1'399.85
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES				0.00
	TOTAL CHARGES	68 602.46	157 500.00	105 074.87	52'425.13
	TOTAL REVENUS	10 767.00	100 000.00	70 098.30	29'901.70
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	68 602.46	157 500.00	105 074.87	52'425.13
	33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
	46 REVENUS DE TRANSFERT	10 767.00	100 000.00	70 098.30	29'901.70
73	GESTION DES DECHETS				
	TOTAL CHARGES	350 774.34	346 160.00	360 240.23	-14'080.23
	TOTAL REVENUS	21 725.00	5 900.00	20 878.95	-14'978.95
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	345 645.80	337 800.00	359 888.83	-22'088.83
	33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
	36 CHARGES DE TRANSFERT	5 128.54	8 360.00	351.40	8'008.60
	42 TAXES	16 943.00	5 900.00	15 964.95	-10'064.95
	46 REVENUS DE TRANSFERT	4 782.00	0.00	4 914.00	-4'914.00
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
	TOTAL CHARGES	14 070.00	10 500.00	9 785.00	715.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 570.00	3 500.00	3 885.00	-385.00
	36 CHARGES DE TRANSFERT	10 500.00	7 000.00	5 900.00	1'100.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT				
	TOTAL CHARGES	400.00	2 000.00	100.00	1'900.00
	TOTAL REVENUS	0.00	1 000.00	0.00	1'000.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	400.00	2 000.00	100.00	1'900.00
42	TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	1 000.00	0.00	1'000.00
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES				
	TOTAL CHARGES	7 299.70	11 750.00	12 818.10	-1'068.10
	TOTAL REVENUS	4 016.45	3 000.00	6 796.20	-3'796.20
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7 299.70	11 750.00	12 818.10	-1'068.10
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	4 016.45	3 000.00	6 796.20	-3'796.20
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
	TOTAL CHARGES	10 186.55	10 200.00	9 935.50	264.50
	TOTAL REVENUS	122 727.40	103 960.00	129 417.23	-25'457.23
82	SYLVICULTURE				
	TOTAL CHARGES	6.70	0.00	42.55	-42.55
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
34	CHARGES FINANCIÈRES	6.70	0.00	42.55	-42.55

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
86	BANQUES ET ASSURANCES				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	32 994.00	20 000.00	32 994.00	-12'994.00
44	REVENUS FINANCIERS	32 994.00	20 000.00	32 994.00	-12'994.00
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE				
	TOTAL CHARGES	10 179.85	10 200.00	9 892.95	307.05
	TOTAL REVENUS	89 733.40	83 960.00	96 423.23	-12'463.23
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 179.85	10 200.00	9 892.95	307.05
42	TAXES	5 697.20	7 000.00	5 877.30	1'122.70
44	REVENUS FINANCIERS	84 036.20	76 960.00	90 545.93	-13'585.93
9	FINANCES ET IMPÔTS				
	TOTAL CHARGES	3 143 064.60	600 300.00	1 736 128.59	-1'135'828.59
	TOTAL REVENUS	10 548 623.44	5 214 370.00	7 436 664.64	-2'222'294.64
91	IMPOTS				
	TOTAL CHARGES	1 205 899.76	140 000.00	1 089 386.63	-949'386.63
	TOTAL REVENUS	9 567 379.19	4 888 570.00	7 055 506.20	-2'166'936.20
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	931 254.45	0.00	893 091.93	-893'091.93
36	CHARGES DE TRANSFERT	274 645.31	140 000.00	196 294.70	-56'294.70
40	REVENUS FISCAUX	9 544 882.01	4 869 220.00	7 033 117.63	-2'163'897.63
42	TAXES	3 143.07	0.00	2 756.50	-2'756.50
46	REVENUS DE TRANSFERT	19 354.11	19 350.00	19 632.07	-282.07
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
92	CONVENTIONS FISCALES				
	TOTAL CHARGES	60 371.94	70 930.00	68 744.02	2'185.98
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	60 371.94	70 930.00	68 744.02	2'185.98

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONS ET TITRES		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT 2025
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES				
	TOTAL CHARGES	1 736 258.00	227 000.00	226 219.00	781.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	1 736 258.00	227 000.00	226 219.00	781.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE				
	TOTAL CHARGES	140 534.90	162 370.00	351 778.94	-189'408.94
	TOTAL REVENUS	980 422.00	325 800.00	381 158.44	-55'358.44
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
34	CHARGES FINANCIÈRES	140 534.90	162 370.00	351 778.94	-189'408.94
42	TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
44	REVENUS FINANCIERS	980 422.00	325 800.00	381 158.44	-55'358.44
97	REDISTRIBUTIONS				
	TOTAL REVENUS	822.25	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	822.25	0.00	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	10 340 634.15	5 850 180.00	7 951 793.17	-2'101'613.17
	TOTAL REVENUS	11 367 822.57	5 970 616.00	8 238 596.33	-2'267'980.33
	EXCEDENT(-) / PERTE	-1'027'188.42	-120'436.00	-286'803.16	166'367.16

5. INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTES	DÉSIGNATION	COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025
F02	SERVICES GENERAUX			
	Total des dépenses	342 417.95	2 372 600.00	148 501.85
	Total des recettes	0.00	0.00	189 000.00
50	Immobilisations corporelles	245 617.95	2 300 000.00	75 901.85
56	Subventions d'investissements propres	96 800.00	72 600.00	72 600.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	189 000.00
F15	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	Total des dépenses	17 484.00	799 592.00	1 600.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	17 484.00	799 592.00	1 600.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
F79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Total des dépenses	139 984.70	225 000.00	26 556.90
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	139 984.70	225 000.00	26 556.90
	TOTAL GENERAL			
	Total des dépenses	499 886.65	3 397 192.00	176 658.75
	Total des recettes	0.00	0.00	189 000.00
	Investissements nets	499 886.65	3 397 192.00	-12'341.25

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Au 31.12.2025
Résultat total	286'803.16
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	1'494'126.32
+ Amortissements des prêts et participations PA	-
- Augmentation / + diminution des créances	-338'108.46
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	-336.60
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-68'374.34
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	-
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	199'694.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	-90'275.79
+ Augmentation / - diminution des provisions	421'324.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-17'876.24
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]	1'886'976.05
+ Remboursement des tiers	-
+ Subventions acquises	189'000.00
+ Remboursements des prêts et de participations	-
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	189'000.00
- Immobilisations corporelles	- 176 658.75
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	0.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-176'658.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	12'341.25
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	2'197'822.50
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	-
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	2'197'822.50
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT [FTI+P]	2'210'163.75
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	57'871.38
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-179'233.28
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT [FTF]	-121'361.90
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME [FTO]+[FTI+P]+[FTF]	3'975'777.90
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2025	7'472'232.04
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2025	11'448'009.94
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	3'975'777.90

7. RÈGLES RÉGISSANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Jussy reposent sur les principales bases légales suivantes :

- **Loi sur l'administration des communes (LAC)** – loi cantonale genevoise fixant les obligations comptables et financières des communes.
- **Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC)** – règlement précisant notamment les règles d'évaluation, d'activation et d'amortissement des actifs (art. 39 à 41).
- **Manuel de comptabilité publique MCH2** à l'attention des communes genevoises, publié par le Département présidentiel – référentiel technique fondé sur le modèle harmonisé **MCH2** édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

Ces bases légales garantissent que la présentation des comptes offre une image fidèle de la situation financière, patrimoniale et des revenus de la commune, dans le respect des principes de régularité, de sincérité et de prudence.

8. PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier (PF) sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. On distingue les parcelles construites des parcelles vierges. Les deux sont considérées comme des réserves de superficie permettant à la commune d'y mener des projets de construction ou d'exploitation des ressources. **La dernière réévaluation a été réalisée en 2022. La prochaine réévaluation sera effectuée en 2027.**

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calcul des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30 % du reliquat) et sont conformes aux critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif (PA) sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement planifié des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC.

Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Des amortissements complémentaires peuvent être effectués, sur décision du Conseil municipal, lorsque la situation financière de la commune le permet (art. 40 al. 3 RAC). Ils sont

comptabilisés en charges extraordinaires (nature 38X). **Pour l'exercice 2025, des amortissements complémentaires de CHF 1'410'507.13 ont été comptabilisés**, conformément aux délibérations du Conseil municipal (rénovation parcelle 119, FIDU 2025).

Concernant le seuil d'activation des biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à **CHF 100'000.00** soit dans le compte de résultats, soit de l'activer au patrimoine administratif. Les dépenses supérieures à CHF 100'000.00 doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 100'000.00.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe (Annexe 10). Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de **12 %**, sans changement par rapport à l'exercice précédent, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département présidentiel.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe (Annexe 9).

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques (PP), les personnes morales (PM), l'impôt à la source (IS) et la taxe sur les chiens sont gérés par l'État de Genève, conformément à la **loi sur les contributions publiques (LCP)**. Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

La commune ne dispose d'aucune autonomie dans la détermination des montants fiscaux, ceux-ci étant exclusivement établis et transmis par l'Administration Fiscale Cantonale (AFC). Les écarts entre les prévisions budgétaires et les montants effectivement perçus peuvent être significatifs, en raison notamment des rattrapages d'années antérieures.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

29	CAPITAL PROPRE	SOLDE 2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE 2025
299	Excédent / découvert de bilan	25'050'989.65	12'548'780.28	12'261'977.12	25'337'792.81
2990	Résultat annuel	1'027'188.42	11'521'591.86	12'261'977.12	286'803.16
2999	Résultats cumulés des années précédentes	24'023'801.23	1'027'188.42	-	25'050'989.65
29	Total	25'050'989.65	12'548'780.28	12'261'977.12	25'337'792.81

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat de l'année s'élève à CHF 286'803.16.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

COMPTES CG	PROVISIONS POUR	SOLDE 2024	CONSTITUTIONS/ AUGMENTATIONS	UTILISATIONS	DISSOLUTIONS	SOLDE 2025	Réf.
0120.00.20810.00	Provision indemnité exécutif	42'200	26'200	21'375	-	47'025	1
0220.00.20500.00	Soldes vacances	4'952	5'143	-	-	10'095	2
0220.00.20810.00	Rente-pont AVS	35'285	13'000	11'644	-	36'641	3
5441.10.20870.00	Provision pour charges financières	500'000	-	-	-	500'000	4
9100.00.20590.01	Estimation fiscale	1'931'000	400'000	-	-	2'331'000	5
9100.00.20590.02	Frais de perception dus sur reliquat	113'000	10'000	-	-	123'000	6
9300.00.20890.00	Provision péréquation 2026	1'300'000	-	-	-	1'300'000	7
Total des provisions		3'926'437	454'343	33'019	-	4'347'761	

1. Provision indemnité exécutif :

But : provisionner les indemnités de fin de fonction des membres de l'Exécutif selon la nouvelle réglementation

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 13200, le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC - B 6 05.01) a été modifié en juillet 2024 pour inclure le versement d'indemnités de fin de fonction aux membres de l'Exécutif (art. 15B). Cette mesure, effective dès 2024, impacte le calcul des indemnités des élus en poste.

2. Provision pour soldes vacances :

But : provisionner le risque financier inhérent à un éventuel règlement du solde des vacances des collaborateurs qui quitteraient la commune.

Au 31.12.2024, il existait un solde de vacances de 12.85 jours. A la fin de l'année 2025, le solde est passé à 39.40 jours, entraînant un ajustement de la provision. Pour rappel, cette dernière est calculée en multipliant le salaire horaire des collaborateurs par le solde des vacances à la fin de la période. Il est également ajouté un montant correspondant aux charges sociales supportées par l'employeur.

3. Provision pour rente-pont AVS :

But : cette provision a pour but de contribuer à l'aménagement des départs à la retraite. Il instaure le versement d'une rente-pont AVS, financée par la Commune, en cas de prise de retraite anticipée avant l'âge donnant droit à une rente simple AVS.

Cette provision est calculée depuis l'exercice 2022 avec l'entrée en vigueur du règlement communal. La provision est calculée en fonction des employés proches de la retraite et susceptible de bénéficier de cette rente-pont AVS.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

4. Provision pour charges financières :

But : Provisionnement du prêt de CHF 500'000 à la Fondation Clair-Vivre.

La commune a décidé de provisionner un compte de prêt du PA pour la Fondation Clair-Vivre d'un montant de CHF 500'000. Cela signifie que la commune souhaite se couvrir de la perte de ce montant, qui est considérée comme probable et certaine, car elle ne sera pas restituée. En provisionnant cette somme, la commune s'assure qu'elle a les fonds nécessaires pour couvrir cette perte future et qu'elle peut continuer à respecter ses obligations financières.

5. Provision pour estimation fiscale :

But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre très réduit de contribuables qui représentent la moitié de la fiscalité. A cet effet, la provision de 12% sur la production encore estimée des personnes physique - PP- pour CHF 19'056'693.02 (+20.83% par rapport à 2024), des personnes morales -PM- pour CHF 48'372.92 (+30.59%) et de l'IS pour CHF 323'500.-- (+ 14.11%) a été ajustée au 31.12.2025, soit une provision totale de CHF 2'331'000.--. Il en résulte donc une augmentation de la provision pour un montant de CHF 400'000.-- en charge de l'exercice 2025. Pour mémoire le taux de 12% correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève.

6. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal :

But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM, donnant lieu à une provision.

Cette provision est calculée sur le reliquat fiscal restant en fin d'année qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement. Le montant dû à l'Etat équivaut à 3% du reliquat fiscal net. Le reliquat net au 31.12.2025 se monte à CHF 4'102'894.82 contre CHF 3'770'423.50-- à fin 2024. En conséquence, l'augmentation du reliquat net de CHF 332'471.32. se traduit par une augmentation de la provision pour les frais de perception pour CHF 10'000.--. Ainsi la provision au 31.12.2025 se monte à CHF 123'000.--.

7. Provision pour péréquation 2026 :

But : cette provision vise à anticiper la forte péréquation de 2026 estimé à CHF 1'600'000

Création d'une provision spéciale pour anticiper l'augmentation de la péréquation intercommunale en 2026 (selon SAFCO) estimée à une charge de CHF 1'600'000 pour 2026.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

NOM DE L'ENTITÉ	BCGg - BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	FONDATION COMMUNALE POUR LE LOGEMENT	SIG - SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE	COFICOGG - COOPÉRATIVE FINANCIÈRE DES COMMUNES GENEVOISES	GIPE - GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Fondation de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Groupeмент intercommunal
Activités et tâches publiques	Banque cantonale, But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région	Mise à disposition de logements dans la commune	Electricité, gaz, eau, énergie thermique	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.	D'organiser, de gérer et de développer des espaces de vie enfantine
Total du capital	360 mios de francs	23 mios	100 millions de francs	137'000 F	225'000 F
dont détenu par la commune	0.36% soit 25'942 sur 7'200'000 actions	100%	0.0696%	0.365%	26.31%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 3'008'575	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500	CHF 59'200
Valeur comptable de la participation	CHF 5'909'494	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500	CHF 59'200
Principaux autres détenteurs	Etat de Genève et les communes genevoises	---	Etat de Genève et les communes genevoises	Communes genevoises.	Commune de Gy, Meinier et Presinge
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon	La Fondation ne détient aucune participation, ses investissements sont uniquement de nature immobilière.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec - Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Refacturation de travaux réalisés pour le compte de la Fondation Facturation honoraires du responsable technique	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	Contribution annuelle aux coûts de fonctionnement
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques du marché de l'immobilier	Risques du marché de l'énergie	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	MCH2	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 219 millions de francs (2024)	+ CHF 712'720.36 (2024)	- CHF 43 millions de francs (2024)	+ CHF 122'779.55 (1.07.23-30.06.24)	+ CHF 0.00 (2024)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	32'436 millions de francs (2024) dont 2'346 millions de francs de capitaux propres	CHF 47 millions de francs (2024) dont CHF 29.3 millions de francs de capitaux propres.	CHF 4'472 millions de francs (2024) dont CHF 2'311 millions de francs de capitaux propres.	CHF 2'037'335.95 (06.2024) dont CHF 1'655'090.90 de capitaux propres	CHF 725'451.65 (2024) dont CHF 224'999.99 de capitaux propres
NOM DE L'ENTITÉ	ACG - ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES	GIAP - GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE	SIACG - SERVICE INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE	CIDEC - GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES DÉCHETS CARNES	ORPC VOIRONS - GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PROTECTION CIVILE DES VOIRONS
Forme juridique	Groupeмент intercommunal spécial	Groupeмент intercommunal	Groupeмент intercommunal	Groupeмент intercommunal	Groupeмент intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Organisation commune de Protection Civile
Total du capital	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes de Chêne-Bourg, Puplinge, Jussy, Pully, Presinge et Thônex
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Contribution annuelle aux coûts de fonctionnement
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 539'553 (2024) sur un total de charges de CHF 4'899'321	+ CHF 4'445'409 (2024) sur un total de charges de CHF 9'778'4990	+ CHF 418'721 (2024) sur un total de charges de CHF 13'808'765	-CHF 337'215 (2024) sur un total de charges de CHF 1'288'912	CHF 0 les surplus/mancois de contributions versées sont restitués/versés
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 7'762'939 (2024) dont CHF 3'855'275 de capital propre	CHF 28'046'663 (2024) dont CHF 20'624'125 de capital propre	CHF 3'938'333 (2024) dont CHF 2'404'130 de capital propre	CHF 3'531'601 (2024) dont CHF 3'432'608 de capital propre	+ CHF 122'280.34 (2024)

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

GARANTIE CAP (caisse de pension)		CAUTIONNEMENT FONDATION POUR LE LOGEMENT
Nom de l'entité bénéficiaire	Voir ci-dessous	Fondation de la commune de Jussy pour le logement
Propriétaires (les +) importants de cette unité		Commune de Jussy
Typologie du rapport juridique		Cautionnement
Flux financiers de l'année (commune/entité)		Refacturation taux de travail de 20% à la charge de la commune de Jussy CHF 35'125.30
Prestations couvertes par la garantie		Emprunt sur l'immeuble Jussy 332
Montant de la garantie au 31.12.2025		CHF 3'555'000.00
Date du vote du CM approuvant la garantie		15.03.2010
Risque (situation actuelle, taux couverture, ..)		Capitaux propres au 31.12.2024 de plus de 29 millions. Résultats d'exploitations moyens supérieurs à CHF 700'000.- sur les 3 dernières années. Risque estimé : très faible.

Engagements envers la CAP (caisse de pension) :

La Commune a garanti par délibération du 18.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2025).

- Engagements de prévoyance de la Commune : CHF 5'725'744.94.
- Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG : CHF 65'799'974.21
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance : CHF 21'584'443.29
 - Engagements du groupement SIS : CHF 188'121'788.59
 - Engagements de prévoyance de la caisse : CHF 4'522'463'458.21
- Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 80.77%

Observations :

La répartition des engagements de prévoyance a été transmise par la CAP à titre indicatif et provisoire. Dans la mesure où les comptes n'ont pas encore été soumis au Conseil de fondation, les données communiquées

Informations complémentaires :

Détention, dans le portefeuille de titres de la BCGE, de 3 cédules hypothécaires non nanties de CHF 255'000 et CHF 570'000 (premier rang) et de CHF 150'000 (deuxième rang).

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Número du bien	Type de biens	Cat. patrim. PA / PF	Libellé compte	Statut	Date delib.CM	Montant crédit voté	Dépassement /économie	Durée Amort.	Solde au 31.12.2024	Dépenses 2025	Recettes 2025	Correction Dépréciation (-) Revalorisation	Amort.planifiés 2025	Amort. Non planifiés 2025	Amort. Compl. 2025	Solde au 31.12.2025
29004140	Objet	PA	Rte de Jussy 312 - rénovation bâtiment mairie	Clôturé	19.04.2010	2'635'000.00	0.00	30-E	1'610'526.32	0.00	189'000.00	0.00	83'619.19	0.00	1'337'907.13	0.00
29011140	Parcelle	PA	Parcelle 119 rte de Juvigny - Achat parcelle	Terminé	27.10.2021	2'556'800.00	7'295.20	30-T	2'564'095.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'564'095.20
29012140	Parcelle	PA	Parcelle 119 rte de Juvigny - Rénovation bâtiment	En cours	27.10.2021	4'825'000.00	-4'150'435.29	30-T	598'662.86	75'901.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	674'564.71
15003140	Parcelle	PA	Agrandissement local sapeurs-pompiers	En cours	13.05.2024	49'592.00	-30'508.00	30-T	17'484.00	1'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19'084.00
21700814	Parcelle	PA	Agrandissement école primaire des Beillans	En cours	01.02.2021	60'000.00	-53'000.00	30-T	7'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'000.00
79001142	Objet	PA	Plan directeur communal	En cours	13.03.2023	225'000.00	-58'458.40	05-T	139'984.70	26'556.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	166'541.60
140 TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF																
54411055	Objet	PA	Prêt à la Fondation Clair-Vivre	Clôturé	28.05.2020	500'000.00	0.00	00-T	4'937'753.08	104'058.75	0.00	0.00	83'619.19	0.00	1'337'907.13	3'431'285.51
144 TOTAL PRETS																
29077146	FIDU	PA	Attribution FIDU 2025	Clôturé	28.08.2023	72'600.00	0.00	30-T	500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	500'000.00
146 TOTAL SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS FIDU																
30108400	Bâtiments	PF	Copropriété rte de Jussy 316 (parc. N°29/7785)		14.04.2014	1'510'000.00			1'638'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'638'000.00
31108400	Bâtiments	PF	Rénovation Auberge La Couronne et appart. 1er étage		04.12.2017				181'954.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	181'954.90
10108400	Bâtiments	PF	Parcelle 29/134 - Rte de Jussy 336		10.12.2012	1'050'000.00			2'330'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'330'000.00
20108400	Bâtiments	PF	Parcelle 29/136 - Rte de Jussy 340		11.11.2013	1'600'000.00			1'270'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'270'000.00
70108000	Parcelle	PF	Parcelle 10872 - Rte Lullier 24-26						65'400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	65'400.00
72108000	Parcelle	PF	Parcelle 1323 chamboton renaturisé - Rte de Juvigny						94'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	94'200.00
73108000	Parcelle	PF	Parcelle 121 - Jussy parking (Rte de Juvigny)						1'281'800.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'281'800.00
74108000	Parcelle	PF	Parcelle 473 - Les Hutins (Sionnet)	Inventaire					11'900.00	0.00	0.00	-11'900.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75108000	Parcelle	PF	Parcelle 344 - Les Champs du Loup / Les Communes / Les Manso						58'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	58'600.00
78108000	Parcelle	PF	Parcelle 425 - Ch. Gresevaux						129'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	129'000.00
79108000	Parcelle	PF	Parcelle 488 - Ch. Pauses Basses						144'300.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	144'300.00
81108000	Parcelle	PF	Parcelle 424 - Ch. Gresevaux						63'700.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	63'700.00
82081080	Parcelle	PF	Parcelle 568 - Bois Barbaz		06.09.1993	36'000.00			26'997.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26'997.20
82108000	Parcelle	PF	Parcelle 1260 - Bois de la Salle / Les Devants / Les Esserts		10.10.2022	27'500.00			86'400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	86'400.00
77108000	Bâtiments	PF	Parcelle 423 - Ch. Gresevaux		06.02.2017				64'100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	64'100.00
96831080	Parcelle	PF	Parcelle 528 - Terrain 4 BProt ex Pinget - Rte de Jussy 312		13.10.2014	800'000.00			579'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	579'200.00
96841080	Parcelle	PF	Parcelles 120 - Rte de Juvigny						1'141'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'141'000.00
96861084	Bâtiments	PF	Parcelle 135 - Route de Jussy 338		10.10.2022	1'740'000.00			1'938'811.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'938'811.40
108 TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER																
										0.00	0.00	-11'900.00	0.00	0.00	0.00	11'093'463.50

14. CRÉDIT D'ENGAGEMENT OUVERT DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Au 31.12.2025, il n'existe aucun crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans et non encore clôturés.

15. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus, ainsi que les risques financiers auxquels la commune est exposée.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil exécutif, avec la collaboration du Secrétaire général, est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales. La commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements bancaires suisses établis à Genève ;
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC, qui dispose d'un service du contentieux ; par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert ;
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients, dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier ; elles sont principalement constituées par des locations de salles ou des facturations liées aux restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'État de Genève au titre d'avances sur les encaissements de créances fiscales, représentant environ 85-90 % des recettes budgétaires. Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est donc **faible**.

La commune peut avoir recours, pour financer ses investissements, à des emprunts à moyen et long terme. Le plan financier quadriennal permet d'anticiper les éventuelles lacunes de liquidités et est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

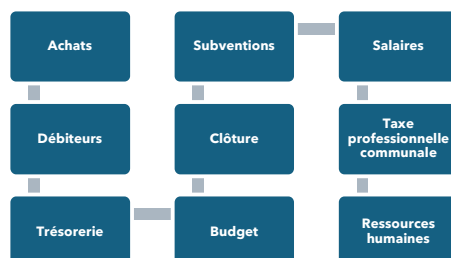
Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où sa dette est contractée à taux fixes.

iv. Risque de change

La commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont inexistantes.

B. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne (SCI) introduit par la commune en 2018 a été entièrement révisé en 2020 par un prestataire externe. Les neuf processus suivants ont été mis en place :



Ces processus ont été établis sur la base du « Guide du système de contrôle interne des communes genevoises » mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale, mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

La révision du SCI s'est déroulée en 4 étapes :

1. Mise à jour de la législation communale (règlements, directives, etc.) et de la documentation SCI (modèles, procédures, directives, etc.) en fonction de l'évolution normative depuis 2013 (nouvelle Constitution, nouvelle LGAF, nouvelle LAC). Création d'une table documentaire récapitulative avec références au SIL et au site web communal, et identification de « référents SCI » par domaine.
2. Revue des 8 processus-clés issus du SCI 2013 et des documents liés, adaptation aux besoins de la commune y compris éventuelles modifications de la réglementation, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
3. Revue des 4 matrices de contrôle RH (y compris procédures ou modèles liés) issues de la mise à jour 2017, adaptation aux besoins de la commune, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
4. Identification des principaux contrôles (hors processus-clés SCI ci-avant) requis par la législation communale et établissement des fiches de contrôles « généraux » y relatifs. Création d'une table récapitulative des contrôles « généraux » et attribution aux référents SCI concernés.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasing.

16. RATIOS FINANCIERS

TAUX ENDETTEMENT NET

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	-242.97%	-219.23%	-307.52%	-182.98%	-273.83%	-251.82%
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Objectif	Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.					
Baromètre	< 100%	100%-150%	> 150%			
Remarque	Le ratio est très bon, dans la mesure où la commune dispose d'un patrimoine financier supérieur à ses capitaux de tiers, ce qui entraîne une dette nette négative. Les capitaux de tiers représentent en outre 34% du total du bilan et 41% du patrimoine financier, traduisant ainsi une couverture favorable des engagements. Cet indicateur reflète toutefois davantage la solidité du patrimoine financier que le niveau réel d'endettement communal.					

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	147.36%	80.85%	388.38%	673.38%	1008.12%	322.49%
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en % de l'investissement net.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle. Le rouge symbolise une conjoncture de crise, le vert la haute conjoncture.					
Baromètre	50%-80%	80%-100%	> 100%			
Remarque	Le degré d'autofinancement 2025 est présenté hors recette exceptionnelle de CHF 189'000, celle-ci correspondant à une contribution FIDU liée à la création de logements, sans investissement communal correspondant. Sa prise en compte conduirait à un investissement net négatif et à un taux de -14'768.59%, non représentatif. Le ratio retenu s'élève à 1'031.72%.					

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETS

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	0.19%	0.15%	0.47%	0.47%	0.51%	0.32%
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.					
Baromètre	0%-4%	4%-9%	> 9%			
Remarque	Le ratio demeure très favorable en 2025 (0.51%). La légère hausse par rapport à 2024 provient principalement d'une prise en compte plus complète des intérêts de l'emprunt Raiffeisen, reçu en cours d'année précédente. Les revenus d'intérêts ont toutefois progressé, de CHF 6'380 à CHF 17'990.44, notamment grâce à des placements financiers et à un intérêt créditeur de la Caisse de l'État. La charge d'intérêts reste ainsi faible, malgré le recul des revenus fiscaux.					

16. RATIOS FINANCIERS

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	53.49%	84.72%	97.25%	76.50%	102.99%	77.99%
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.					
Baromètre	< 50%	50%-100%	100%-150%	150%-200%	> 200%	
Remarque	Le ratio atteint 102.99% en 2025, sous l'effet principalement de la baisse des revenus courants, notamment fiscaux. La situation appelle une vigilance accrue, le ratio entrant dans la zone jaune du baromètre. Elle doit toutefois être relativisée au regard de l'importance du patrimoine financier de la commune, en particulier de ses liquidités, qui constituent un facteur rassurant.					

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	24.67%	41.31%	5.09%	5.86%	3.21%	19.23%
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Objectif	La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	20%-30%	> 30%		
Remarque	Un ratio dans le rouge ne signifie pas une situation critique mais un effort d'investissement très élevé, au contraire le vert, un effort d'investissement de faible à moyen. Ce ratio est à mettre en regard avec le niveau des liquidités et celui des emprunts.					

PART DU SERVICE DE LA DETTE

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	5.37%	11.61%	4.45%	2.86%	1.53%	6.07%
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Dans quelle mesure les services des intérêts et ses amortissements (=service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.					
Baromètre	< 5%	5%-15%	> 15%			
Remarque	La part du service de la dette recule à 1.53% des revenus courants et reste largement dans la zone favorable du baromètre. Cette baisse provient essentiellement de la diminution des amortissements ordinaires, plusieurs biens ayant déjà été entièrement amortis lors de l'exercice précédent à la suite d'amortissements complémentaires. Le ratio confirme ainsi que la charge liée au service de la dette demeure très faible pour la commune.					

16. RATIOS FINANCIERS

DETTE NETTE EN FRANCS PAR HABITANT

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	-12'028	-11'396	-12'435	-14'281	-15'358	-12'535
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Objectif	Démontrer le poids de la dette publique par habitant. Ce ratio n'a qu'une valeur informative limitée car l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants plutôt que leur nombre.					
Baromètre	< 0	0-1'000	1'000-2'500	2'500-5'000	> 5'000	
Remarque	Un résultat négatif signifie que le patrimoine financier est supérieur aux capitaux de tiers. Il traduit donc une valeur de patrimoine net par habitant et non une part de dette par habitant.					

TAUX D'AUTOFINANCEMENT

	2021	2022	2023	2024	2025	<u>Moyenne</u>
Résultat	32.15%	19.79%	17.29%	29.61%	21.62%	24.71%
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	> 20%			
Remarque	En 2025, le taux d'autofinancement diminue à 22.12%, en raison de la baisse des revenus courants, en particulier fiscaux, et d'un autofinancement inférieur à 2024. Le ratio reste néanmoins favorable.					

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F2N			BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT	EXPLICATIONS
F01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF					
30	CHARGES DU PERSONNEL		240'688.00	261'938.55	-21'250.55	Réajustement de la provision pour indemnités de fin de fonction du Conseil administratif (CHF 26'199.80)
F02	SERVICES GENERAUX					
30	CHARGES DU PERSONNEL		462'470.00	467'209.59	-4'739.59	Le dépassement résulte de la comptabilisation, sur recommandation des réviseurs, d'une dépréciation sur créance de CHF 41'699 relative à la facture LEUBA en litige. Sans cette écriture, une économie de CHF 36'959.41 aurait été constatée
F14	QUESTIONS JURIDIQUES					
30	CHARGES DU PERSONNEL		15'000.00	34'170.07	-19'170.07	Hausse de l'activité liée aux actes notifiés par l'OP (649 en 2025 contre 587 en 2024), compensée par une refacturation sur un compte de nature 42 de la même fonction
F15	SERVICE DU FEU					
30	CHARGES DU PERSONNEL		43'387.00	48'986.25	-5'599.25	Solde des pompiers
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		100'956.00	115'040.27	-14'084.27	Dépense non budgétée : Succession pompier 3K / Accès Airprint 3K / Réparation 8 hydrantes 4.5K / Equipement travail 2.7K / Réparation motopompe 2.9k = 16.1K ./ Économie sur d'autres postes 2.1k
F16	DEFENSE					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		2'600.00	7'675.90	-5'075.90	Remise en conformité du tableau électrique abri PC Lullier
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		291'700.00	300'433.00	-8'733.00	Remplacement concierge : prestations externes 57K (incidence corrélative sur la baisse des charges de nature 30), compensées par des économies sur divers postes à hauteur de49k (matériel d'exploitation 20k, énergie 18k, meubles et machines 7k et entretien bâtiment 4K)
F32	CULTURE, AUTRES					
36	CHARGES DE TRANSFERT		44'350.00	48'195.50	-3'845.50	Non budgétée : Alexandre SCHILD 7K + Fondation Tour de Chouilly 4K
F62	TRANSPORTS PUBLICS					

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F2N			BUDGET 2025	COMPTES 2025	DÉPASSEMENT	EXPLICATIONS
36	CHARGES DE TRANSFERT		20'000.00	29'200.00	-9'200.00	Dépassement du quota budgété, avec 146 subventions accordées pour 100 prévues
F73	GESTION DES DECHETS					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		337'800.00	359'888.83	-22'088.83	Changement de tarification prestataires Pradervand d'août à décembre (impact mineur) 1K + Lavage containers dépassement 2.5K + augmentation des levées de déchets (692t contre 685t en 2024) et des traitements des déchets (869t contre 848t en 2024)
F75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		3'500.00	3'885.00	-385.00	Entretien Chamboton
F77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		11'750.00	12'818.10	-1'068.10	Participation aux obsèque M. Bertrand BAUD
F82	SYLVICULTURE					
34	CHARGES FINANCIERES		-	42.55	-42.55	Acompte ICC 2025 (Parcelle 568 Bois Barbaz)
F91	IMPÔTS					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-	893'091.93	-893'091.93	Augmentation des provisions, ainsi que comptabilisation de créances irrécouvrables (CHF 142'000 de ducroire, CHF 400'000 de provision pour risque et CHF 351'000 d'irrécouvrables)
36	CHARGES DE TRANSFERT		140'000.00	196'294.70	-56'294.70	Comptabilisation des frais de perception (CHF 186'294.70) et dépréciation de la provision s/frais de perception (CHF 10'000)
F96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE					
34	CHARGES FINANCIERES		162'370.00	351'778.94	-189'408.94	Moins-value s/cours action BCGe (CHF 187'794) + Correction de la réévaluation "Acanthe" relative à un bien vendu en 2018 (parcelle 473 - Les Hutins) 11'900
TOTAL DES DEPASSEMENTS			1'876'571.00	3'130'649.18	-1'254'078.18	

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

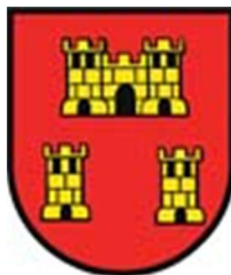
Fondée en 1892

BfB

**Commune de Jussy
Jussy**

Exercice 2025

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal



Le 23 avril 2026

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2025
au Conseil municipal de la

Commune de Jussy
Jussy

Genève, le 23 avril 2026
69/vac/5

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Jussy, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes (LAC) et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Jussy, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 22 avril 2025 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Responsabilité des magistrats communaux

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre

l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur relative à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

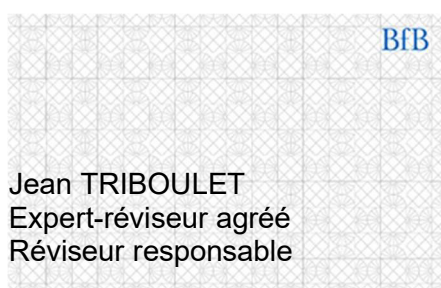
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

**Annexes :**

- Comptes annuels (détail ci-après)

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch